

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 638

présenté par

Mme Regol, Mme Chatelain, Mme Rousseau, Mme Taillé-Polian, M. Raux, M. Bayou et
Mme Arrighi

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe Écologiste-NUPES s'oppose à l'article 1er de ce projet de loi qui prévoit de conditionner l'octroi d'un titre de séjour pluriannuel à la maîtrise d'un niveau de langue. Cette disposition procède à une inversion de la logique de l'inclusion qui est une finalité et non une condition pour sa propre réalisation.